

DELIBERATION : 2021-05-15

OBJET : Décision modificative n° 006/2021 – Budget Ordures Ménagères

L'an deux mil vingt et un et le vingt-huit septembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

PELLISSIER Stéphane

BIANCO Philippe

Angles :

BAC Aimé

Annot :

FENOUIL Jean

FALASHI Sandra

MAZZOLI Jean

RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

VINCENT Jean-Marc

JONKER Nina

GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas

CASPARI Hélène

FERAUD François

La Garde :

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

COULLET Alain

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge

VACCAREZZA Francine

GIRAUD Sophie

GERIN-JEAN François

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

PATRICOLA Sauveur

Sausses :

Senez :

FORT Jean-Claude

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. LANTELME Michel ayant donné pouvoir à PELLISSIER Stéphane ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à Mme FALASHI Sandra ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. LIPERINI Bernard ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; M. MARANGES Philippe ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. MANGIAPIA Christophe ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ;

Absents excusés : M. COTTON Daniel ; M. LAUGIER Joël ; Mme PONS-BERTAINA Viviane ; M. DAGONNEAU Frank ; M. SILVY Jean-Louis ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Décision modificative n° 006/2021 – Budget Ordures Ménagères**Exposé**

Le conseil communautaire a décidé lors de l'adoption du budget 2021, de réaliser une opération de réhabilitation et de mises aux normes de plusieurs de ses déchetteries pour un budget total de 300 000 €. A l'occasion de la rédaction des Dossiers de Consultation des Entreprises, des travaux supplémentaires, non prévus budgétairement, ont été identifiés.

La déchetterie de Barrême est en effet actuellement branchée sur un forage d'eau non potable, présentant des dysfonctionnements. Dans le cadre de la réalisation d'un local de gardien maçonné, équipé de sanitaires, il s'avère ainsi nécessaire de réaliser l'adduction AEP, dont le réseau se situe actuellement à près d'un km, pour un montant estimé à 50 000 € TTC.

Considérant que cette opération de réhabilitation des déchetteries a été retenue par l'Etat au titre de deux financements non prévus initialement au budget 2021 :

- 100 000 € au titre de la DETR
- 75 000 € au titre de la DSIL

Il vous est proposé de traduire ces deux évolutions dans la décision modificative n°006/2021 du Budget Ordures ménagères suivante :

Dépenses d'investissement :

Article	Opération	Libellé	Montant
2313	10020	Travaux	+ 50 000.00 €

Recettes d'investissement :

Article	Opération	Libellé	Montant
10022	OPFI	FCTVA	+ 8 202.00 €
1311	10020	DETR	+100 000.00 €
1311	10020	DSIL	+75 000.00 €
1641	10020	Emprunt	-133 202.00 €
		<i>TOTAL</i>	<i>+ 50 000.00 €</i>

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n° 006/2021 telle que présentée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération,

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 28 septembre 2021

Le Président,



Maurice LAUGIER

